

Recueil des **Actes** administratifs

SOMMAIRE

Commission permanente

Séance du 25 septembre 2020

N°s 01/02/03/04/05/06/07/08/09/10/11/12/13/14/15/16/17/
18/19/20/21/22/23/24/25/26/27/28/29/30/31/32/33/34/
35/36/37/38/39/40/41/42/43/44/45/46/47/48/49/50/51/52/
53/54/55/56/57/58/59/60/61

Jeudi
1er octobre 2020
N° 473

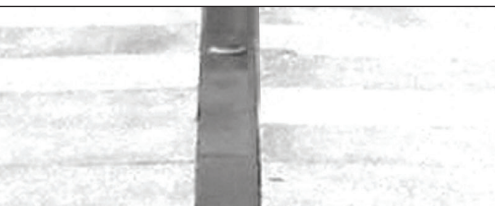


TABLE DES MATIERES

Délibérations de la Commission permanente du 25 septembre 2020

N° de dossier	TITRE	Page écran
1	REPARTITION DES RESSOURCES DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (FDPTP) POUR 2020	6
2	AIDES A L'ENVIRONNEMENT	6
3	SUBVENTION A L'INVESTISSEMENT POUR L'EHPAD DES ANDAINES A LA CHAPELLE D'ANDAINE	7
4	INDEMNISATION DES ETUDIANTS EN MEDECINE GENERALE QUI EFFECTUENT LEUR STAGE DANS L'ORNE	8
5	AIDES AU TOURISME	9
6	PLAN NUMERIQUE ORNAIS - SUBVENTION INTERNET	9
7	MANIFESTATIONS EQUESTRES 2020	9
8	EQUIPEMENTS FINANCES SUR LE FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT	9
9	SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2017-2021 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	10
10	SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2017-2021 - SUBVENTIONS POUR LA REALISATION D'APPELS A PROJETS	12
11	SUBVENTIONS AU TITRE DES JUMELAGES CULTURELS ET ARTISTIQUES DANS LES COLLEGES	13
12	FDAC 2020-2021 - EXPOSITIONS "UN LIEU DES OEUVRES" - CONVENTIONS DE PARTENARIAT	14
13	SAISON JEUNE PUBLIC 2019-2020 - AVENANTS AUX CONVENTIONS DE PARTENARIAT	14
14	SAISON JEUNE PUBLIC 2019-2020 AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE DE DOMFRONT-EN-POIRAIE ET CDC ANDAINE-PASSAIS	14
15	AVENANTS AUX CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET AUX CONTRATS D'ARTISTES - REPORT DE DATES - FONDS DEPARTEMENTAL D'ART CONTEMPORAIN	14
16	AVENANTS AUX CONVENTIONS DE PARTENARIAT - REPORT DE DATES - FESTIVAL LE PRINTEMPS DE LA CHANSON 2020	14
17	AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT - REPORT DE DATE - FLERS AGGLO - FESTIVAL LE PRINTEMPS DE LA CHANSON 2020	15
18	AVENANTS AUX CONVENTIONS DE PARTENARIAT - REPORT DE DATES - REZZO61 - SAISON TOUT PUBLIC 2019-2020	15
19	SUBVENTIONS AUX COMMUNES POUR LA SAUVEGARDE ET LES DIAGNOSTICS D'OBJETS D'ART	15

N° de dossier	TITRE	Page écran
20	ATTRIBUTION DE BOURSES JEUNESSE	15
21	TAXE D'AMENAGEMENT - ADMISSION EN NON VALEUR	16
62	SITUATION FINANCIERE AU 31 AOUT 2020	16
22	FRAIS DE DEPLACEMENT : CONGRES DE L'ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE A LA ROCHELLE	16
23	REFORME ET VENTE DE VEHICULES	16
24	ACHAT DE NUITEEES POUR LES MINEURS NON ACCOMPAGNES	17
25	LOCATION, ENTRETIEN DES VETEMENTS DE TRAVAIL DES AGENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - AVENANT N° 1 AU MARCHE 18.122	17
26	AVENANT N° 1 AU MARCHE 18046 - LOT 4 : FOURNITURE DE MENUISERIE ET DE PETITS MATERIELS	18
27	MAINTENANCE, ACQUISITION DE MODULES ET PRESTATIONS ASSOCIEES POUR LES LOGICIELS "ASALAE", "PASTELL" ET "I-PARAPHEUR"	18
28	CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE D'ATHIS-VAL-DE-ROUVRE	19
29	ACQUISITIONS : RD 924 COMMUNE D'ECOUCHE-LES-VALLEES, RD 16 COMMUNE DE MONT-ORMEL - INDEMNISATION MONT-ORMEL - DESAFFECTATION DP : RD 603 COMMUNE DE TOUROUVRE-AU-PERCHE	19
30	RESERVE FONCIERE SAFER : ROUTE DEPARTEMENTALE N° 924, COMMUNE DE LOUGE-SUR-MAIRE	20
31	OPERATIONS DE SECURITE FINANCEES PAR LE FAL (RECETTES PROCUREES PAR LE PRODUIT DU TARIF DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE)	20
63	FOURNITURE D'EMULSION DE BITUME POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES	23
32	TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DES CHAUSSEES DU DEPARTEMENT POUR LES ANNEES 2021-2022	24
33	TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET ENDUITS SUPERFICIELS - AVENANTS A PASSER A DIFFERENTS ACCORDS-CADRES NOTAMMENT EN RAISON DE LA CRISE DU CORONAVIRUS	25
34	TRANSFERT D'UN AUTOCAR A LA REGION NORMANDIE	26
35	ESPACES NATURELS SENSIBLES - ACQUISITION D'UN TERRAIN SUR LE SITE DU MARAIS DU GRAND HAZE	26
36	ENTENTE DE LUTTE INTERDEPARTEMENTALE CONTRE LES ZONOSSES (ELIZ) - SUBVENTION POUR L'ETUDE DE LA MALADIE DE LYME	27
37	AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI (CALPAE)	27
38	CONVENTION INTERVENANT SOCIAL EN COMMISSARIAT	27
39	SUBVENTION RESTRUCTURATION FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS D'ARGENTAN	27

N° de dossier	TITRE	Page écran
40	FINANCEMENT AIRE D'ACCUEIL ARGENTAN INTERCOM	28
41	CREATION D'UNE STRUCTURE COLLECTIVE DE 7 PLACES A TEMPS COMPLET POUR ADOLESCENTS PRESENTANT DES DIFFICULTES MULTIPLES	28
42	SUBVENTION A L'INVESTISSEMENT POUR L'EHPAD LES EPICEAS A TINCHEBRAY-BOCAGE	28
43	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ENVIE MAINE RECYCLERIE	28
44	CONVENTION ENTRE LE TERRITOIRE D'ENERGIE DE L'ORNE ET LE DEPARTEMENT DE L'ORNE - CHARTE DE COOPERATION ET DE PARTAGE DES DONNEES	29
45	AIDES A L'AGRICULTURE	29
64	LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE	30
46	DESIGNATION DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS	31
47	TRANSFERT FONCIER DU COLLEGE ANDRE COLLET DE MOULINS LA MARCHE	31
48	ENSEIGNEMENT SANITAIRE ET SOCIAL - DEMANDE DE PROROGATION DE PRET D'HONNEUR	31
49	TARIFS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2021 DANS LES COLLEGES PUBLICS	31
50	PERSONNALITES QUALIFIEES SIEGEANT AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES PUBLICS	33
51	FDAC 2020-2021 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET CONTRATS D'ARTISTES	33
52	EXPOSITION DANS LE CADRE DU 10ème ANNIVERSAIRE DE L'INSCRIPTION DU SAVOIR-FAIRE DE LA DENTELLE AU POINT D'ALENCON SUR LA LISTE REPRESENTATIVE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DE L'HUMANITE PAR L'UNESCO	33
53	DOSSIERS FONDS DE SECOURS CULTUREL DU DEPARTEMENT	34
54	SAISON CULTURELLE JEUNE PUBLIC 2020-2021 CONVENTIONS DE PARTENARIAT	34
55	FESTIVAL PRINTEMPS DE LA CHANSON 2021 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT	34
56	FESTIVAL PRINTEMPS DE LA CHANSON 2021 - SCENE NATIONALE 61 - CONVENTION DE PARTENARIAT ET CONVENTION DE MANDAT	34
57	FESTIVAL PRINTEMPS DE LA CHANSON 2021 - FLERS-AGGLO - CONVENTION DE PARTENARIAT	35
58	REZZO 61 - SAISON TOUT PUBLIC 2020-2021 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT	35
59	REZZO61 CARROUGES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX	35
60	DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AGORA POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION LITTERAIRE	35
61	COURSE-MARCHE LES ELLES DE L'ORNE 2020	35

DELIBERATIONS

DE LA

COMMISSION

PERMANENTE

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Du 25 SEPTEMBRE 2020

D. 1. REPARTITION DES RESSOURCES DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (FDPTP) POUR 2020

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de se prononcer favorablement sur la répartition des ressources du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, pour 2020, telle qu'elle figure dans le tableau joint en annexe à la délibération.

Reçue en Préfecture le : 28 septembre 2020

D. 2. AIDES A L'ENVIRONNEMENT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

Action 9231 – Eau

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention de 20 % à la Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, pour financer des travaux de diversification des écoulements et l'amélioration des habitats sur l'Orne entre Giberville et le Haras de St Laurent situé sur la commune de Sées pour un montant total de 9 880 €TTC représentant une subvention maximale de 1 976 €

La dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 204, imputation B4400 204 20422 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 65 du budget départemental.

Action 9232 – Développement durable

ARTICLE 2 : d'accorder les subventions aux 80 particuliers, figurant dans le tableau joint en annexe, au titre de la lutte contre la précarité énergétique suivant conditions de ressources, pour un montant de 61 250 €

La dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20421 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 10 du budget départemental.

Action 9234 – Aides diverses – Plantations

ARTICLE 3 : d'accorder les subventions suivantes au titre des opérations individuelles de plantation :

Bénéficiaires	Type de plantation	Longueur du projet en m	Montant unitaire de l'aide en €	Montant de la subvention en €
Particulier non agricole	Création de haie à plat	200	1	200

Exploitant agricole individuel, à titre principal ou secondaire	Création de haie à plat	900	1	900
	Total	1 100		1 100

La dépense correspondante, soit 1 100 € sera prélevée sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20422 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 15 du budget départemental.

ARTICLE 4 : d'accorder la subvention suivante au titre des opérations groupées publiques de plantation :

Bénéficiaire	Type de plantation	Longueur du projet en m	Montant estimé de l'opération en €HT	Taux de subvention	Montant de la subvention en €
Parc Naturel Régional Normandie Maine Maison du Parc – Le Chapitre CS 80005 61320 CARROUGES Cedex	Plantation de haies bocagères à plat, 6 300 m sur le territoire de la CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien	6 300	43 000	60 %	25 800

La dépense correspondante, soit 25 800 € sera prélevée sur le chapitre 204 imputation B4400 204 204152 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 15 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D. 3. SUBVENTION A L'INVESTISSEMENT POUR L'EHPAD DES ANDAINES A LA CHAPELLE D'ANDAINE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention d'investissement de 330 000 € à l'EHPAD « DES ANDAINES » pour les travaux d'extension et de réhabilitation de 22 chambres.

ARTICLE 2 : de prélever cette subvention d'investissement sur les crédits inscrits au chapitre 204 imputation B8400 204 204182 5382 gérée sous l'autorisation de programme B8400I62.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention relative au versement de la subvention à l'EHPAD « DES ANDAINES » pour les travaux d'extension et de réhabilitation de 22 chambres.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D. 4. INDEMNISATION DES ETUDIANTS EN MEDECINE GENERALE QUI EFFECTUENT LEUR STAGE DANS L'ORNE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder une aide forfaitaire de 200 € à chacun des 9 étudiants figurant dans le tableau ci-après, pour les stages effectués dans l'Orne du 8 juin au 19 juillet 2020 :

Lieux de stages	Montant en €
Service pédiatrie de l'Hôpital d'Argentan du 08/06 au 19/07/2020	200
Cabinet du Dr CARRE à Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe	200
Service des Urgences de l'Hôpital de Flers	200
Service des Urgences de l'Hôpital de Flers	200
Cabinet du Dr AUBIN à La Ferté-Macé	200
Service pédiatrie de l'Hôpital d'Argentan	200
Cabinet du Dr VIVIEN à Saint-Georges-des-Groseillers	200
Cabinet du Dr POP à Boucé	200
Cabinet du Dr LEROY à Domfront	200
TOTAL	1 800

La dépense correspondante soit 1 800 € sera prélevée sur le chapitre 65 imputation B3103 65 6574 42.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D. 5. AIDES AU TOURISME

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder à la Commune de Saint-Aubin-d'Appenai, une subvention de 20%, destinée à financer les travaux de création d'un gîte communal de 4 chambres pour 12 personnes à destination des randonneurs, mais également des usagers de la salle communale, dont le coût est estimé à 99 440 € HT. La dotation départementale sera plafonnée à 15 000 €

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur le chapitre 204, imputation B3103 204 204142 94 gérée sous l'AP B3103 I 43 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D. 6. PLAN NUMERIQUE ORNAIS - SUBVENTION INTERNET

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder les aides départementales figurant dans le tableau joint en annexe à la délibération, pour les aides aux particuliers.

ARTICLE 2 : de prélever les crédits au chapitre 65, imputation B4270 65 6574 95.

Reçue en Préfecture le : 30 septembre 2020

D. 7. MANIFESTATIONS EQUESTRES 2020

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder dans le cadre de l'action des aides à la filière équine (9243) les aides financières mentionnées dans l'annexe jointe, pour un montant total de 2 500 €

ARTICLE 2 : de prélever ces aides en dépenses de fonctionnement, au chapitre 65, sur l'imputation B5005 65 6574 32.1, subventions aux personnes et aux associations, du budget départemental 2020.

Reçue en Préfecture le : 28 septembre 2020

D. 8. EQUIPEMENTS FINANCES SUR LE FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser le versement des subventions sur le fonds commun des services d'hébergement aux collèges suivants :

Collège	Matériel ou intervention demandé	Montant de la subvention
JACQUES PREVERT DE DOMFRONT EN POIRAIE	Remplacement du compresseur d'une chambre froide	1 080,49 €
ARLETTE HEE FERGANT DE VIMOUTIERS	Remplacement du compresseur frigorifique de la chambre froide	835,20 €
MOLIERE DE L' AIGLE	Réparation du lave-batterie	790,90 €

ROGER MARTIN DU GARD DE BELLEME	Remplacement du coupe-légumes	1 212,00 €
TOTAL		3 918,59 €

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D. 9. SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2017-2021 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder les subventions de fonctionnement suivantes :

1°) Les établissements classés par l'Etat :

Structures	Forfait	Bonifications	Montant de la subvention
Communauté urbaine d'Alençon – Conservatoire à rayonnement départemental	80 000 €	20 000 €	100 000 €
Argentan Intercom – Conservatoire à rayonnement intercommunal	20 000 €	3 000 €	23 000 €
TOTAL			123 000 €

2°) Les établissements en régie publique remplissant les critères d'éligibilité :

Structures	Nombre d'élèves x participation départementale	Bonifications	Montant de la subvention arrondi
Ville de L'Aigle – Ecole municipale de musique Pierre Turpin	168 x 35 € = 5 880 € 23 x 20 € = 460 €	951 €	7 291 €
Commune de La Ferté-Macé – Centre socioculturel fertois	54 x 35 € = 1 890 € 72 x 20 € = 1 440 €	0 €	3 330 €
Flers Agglo – Conservatoire communautaire de musique	418 x 35 € = 14 630 €	2 194,50 €	16 824 €
Commune de Sées – Ecole municipale de musique	100 x 35 € = 3 500 €	350,00 €	3 850 €
TOTAL			31 295 €

3°) Les établissements en régie publique ne remplissant pas la totalité des critères d'éligibilité :

Structures	Nombre d'élèves x participation départementale	Bonifications	Montant de la subvention
Commune de Sablons-sur-Huisne – Ecole de musique municipale	32 x 20 € = 640 €	malus de 32 € (1)	608 €
Commune de Trun – Ecole de musique et de danse	47 x 20 € = 940 € 12 x 10 € = 120 €	0 €	1 060 €
Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault – Ecole intercommunale de musique	72 x 20 € = 1 440 €	72 €	1 512 €
TOTAL			3 180 €

(1) malus de 5 % pour non-participation au SDEA.

4°) Les écoles de musique associatives remplissant les critères d'éligibilité :

Structures	Nombre d'élèves x participation départementale	Bonifications	Montant de la subvention
Ecole de musique du Pays de Briouze	53 x 20 € = 1 060 € 18 x 10 € = 180 €	108 €	1 188 €
Association Sports Loisirs de Condé-sur-Sarthe	119 x 20 € = 2 380 € 40 x 10 € = 400 €	512 €	3 072 €
MJC de Flers	49 x 20 € = 980 € 294 x 10 € = 2 940 €	784 €	4 704 €
Association culture et loisirs au Pays d'Andaine de Juvigny-Val-d'Andaine	39 x 20 € = 780 € 48 x 10 € = 480 €	malus de 63 € (1)	1 197 €
Musique et danse en Pays mêlois du Mêle-sur-Sarthe	80 x 20 € = 1 600 € 71 x 10 € = 710 €	115,50 €	2 425 €
Ecole de musique de Mortagne-au-Perche	188 x 20 € = 3 760 € 14 x 10 € = 140 €	1 170 €	5 070 €
		TOTAL	17 656 €

(1) bonification de 5 % pour 2 spécialités enseignées et malus de 10 % pour non-participation au SDEA.

5°) Les écoles de musique associatives ne remplissant pas la totalité les critères d'éligibilité :

Structures	Nombre d'élèves x participation départementale	Bonifications	Montant de la subvention
Association de loisirs du Val de Rouvre d'Athis-Val-de-Rouvre	42 x 10 € = 420 €	84 €	504 €
Association loisirs et culture de Messei et du Pays de la Varenne de Messei	53 x 10 € = 530 €	53 €	583 €
Centre culture et loisirs de Valframbert	29 x 10 € = 290 €	malus de 29 € (1)	261 €
		TOTAL	1 348 €

(1) malus de 10 % pour non-participation au SDEA.

ARTICLE 2 : ces subventions seront prélevées de la façon suivante :

- 157 475 € au chapitre 65 imputation B5003 65 65734 311, subventions de fonctionnement aux communes et structures intercommunales du budget principal 2020,

- 19 004 € au chapitre 65 imputation B5003 65 6574 311, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2020.

ARTICLE 3 : d'accorder les subventions d'investissement suivantes :

Les structures en régie publique :

a) Achat d'instruments de musique :

Structures	Acquisitions	Montant des devis HT	% d'intervention et montant de la subvention (arrondi)
Commune de L'Aigle – Ecole municipale de musique Pierre Turpin	flûte traversière, trompettes, saxophone, violoncelles	4 200,00 €	20 % 840 €
Communauté urbaine d'Alençon – Conservatoire à rayonnement départemental	hautbois, violoncelle, batteries	7 349,99 €	20 % 1 470 €
Flers Agglo – Conservatoire communautaire de musique	xylophones, claviers, clarinette, trombones, saxophone, timbale, flûtes traversières, trompettes	22 733,25 €	20 % 3 000 € (plafond)
Commune de Sées – Ecole municipale de musique	hautbois	1 178,00 €	20 % 236 €
Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault – Ecole intercommunale de musique	clarinette, xylophone	3 182,50 €	20 % 636 €
TOTAL			6 182 €

b) Achat d'instruments rares et spécifiques :

Structure	Acquisition	Montant des devis HT	% d'intervention et montant de la subvention (arrondi)
Communauté urbaine d'Alençon – Conservatoire à rayonnement départemental	orgue	7 663,33 €	40 % 3 065 €
TOTAL			3 065 €

Ces subventions seront prélevées de la façon suivante :

• 9 247 € au chapitre 204 imputation B5003 204 204141 311, subventions d'équipement aux communes et structures intercommunales - Biens mobiliers, matériels et études du budget principal 2020.

ARTICLE 4 : de verser les subventions d'investissement sur présentation des factures détaillées et acquittées.

ARTICLE 5 : d'approuver les termes des avenants financiers liant le Département de l'Orne, les établissements d'enseignement artistique et les écoles de musique associatives.

ARTICLE 6 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les avenants.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.10. SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2017-2021 - SUBVENTIONS POUR LA REALISATION D'APPELS A PROJETS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention de 500 € à l'école de musique de Mortagne-au-Perche pour la réalisation de l'appel à projets « Sherlock Holmes ».

ARTICLE 2 : d'accorder les subventions suivantes à Flers Agglo, Conservatoire communautaire de musique pour la réalisation de trois appels à projets :

Balade vocale : stage de chant et technique vocale	750 €
Résidence d'artistes de musique contemporaine :	
Le Bestiaire de Russell Twang	1 500 €
Spectacles du Conservatoire communautaire de musique	2 000 €

ARTICLE 3 : la subvention de 500 € sera prélevée au chapitre 65 imputation B5003 65 6574 311, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé, du budget principal 2020.

ARTICLE 4 : les subventions allouées à Flers Agglo seront prélevées au chapitre 65 imputation B5003 65 65734 311, subventions de fonctionnement aux communes et structures intercommunales du budget principal 2020.

ARTICLE 5 : d'approuver les termes des avenants financiers liant le Département de l'Orne, à l'école de musique de Mortagne-au-Perche et à Flers Agglo, Conservatoire communautaire de musique.

ARTICLE 6 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer ces avenants.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.11. SUBVENTIONS AU TITRE DES JUMELAGES CULTURELS ET ARTISTIQUES DANS LES COLLEGES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder les subventions suivantes :

- « Scène nationale 61 » - Alençon
Collège Saint-Exupéry - Alençon 1 000 €
- « Scène nationale 61 » - Alençon
Collège Sévigné - Flers 1 500 €
- « Les Ateliers du Centre d'Art » - Alençon
Collège Honoré de Balzac - Alençon 2 000 €
- « Centre Dramatique National de Normandie – Théâtre du Préau » -
Vire-Normandie
Collège Albert Camus – Tinchebray-Bocage 2 000 €
- « Chorège » - Falaise-Normandie
Collège Jean Moulin - Gacé 1 500 €

ARTICLE 2 : de prélever ces subventions **au chapitre 65**, imputation B5003 65 6574 311, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2020.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.12. FDAC 2020-2021 - EXPOSITIONS "UN LIEU DES OEUVRES" - CONVENTIONS DE PARTENARIAT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver les conventions de partenariat avec les partenaires concernés.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer ces conventions

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.13. SAISON JEUNE PUBLIC 2019-2020 - AVENANTS AUX CONVENTIONS DE PARTENARIAT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'approuver les avenants aux conventions de partenariat pour la programmation et l'organisation de la saison Jeune Public 2019-2020 et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à les signer.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.14. SAISON JEUNE PUBLIC 2019-2020 AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE DE DOMFRONT-EN-POIRAIE ET CDC ANDAINE-PASSAIS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention de partenariat avec la Commune de Domfront-en-Poiraie et la Communauté de communes Andaine-Passais, pour la saison culturelle Jeune Public 2019-2020.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.15. AVENANTS AUX CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET AUX CONTRATS D'ARTISTES - REPORT DE DATES - FONDS DEPARTEMENTAL D'ART CONTEMPORAIN

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les avenants aux conventions de partenariat avec les partenaires concernés et aux contrats d'artistes.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.16. AVENANTS AUX CONVENTIONS DE PARTENARIAT - REPORT DE DATES - FESTIVAL LE PRINTEMPS DE LA CHANSON 2020

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les avenants aux conventions de partenariat avec les partenaires concernés.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.17. AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT - REPORT DE DATE - FLERS AGGLO - FESTIVAL LE PRINTEMPS DE LA CHANSON 2020

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention de partenariat entre Flers Agglo et le Conseil départemental de l'Orne pour le report du concert dans le cadre du festival « Printemps de la Chanson » 2020.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.18. AVENANTS AUX CONVENTIONS DE PARTENARIAT - REPORT DE DATES - REZZO61 - SAISON TOUT PUBLIC 2019-2020

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les avenants aux conventions de partenariat avec les partenaires concernés.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.19. SUBVENTIONS AUX COMMUNES POUR LA SAUVEGARDE ET LES DIAGNOSTICS D'OBJETS D'ART

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder à la commune de La Ferté-en-Ouche une subvention de 2 576 € pour le traitement et la consolidation du bas-relief de la Crucifixion conservé dans l'église de Bocquencé.

ARTICLE 2 : de prélever cette dépense au chapitre 65, imputation B5007 65 65734 312, subventions de fonctionnement aux communes.

Reçue en Préfecture le : 28 septembre 2020

D.20. ATTRIBUTION DE BOURSES JEUNESSE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder dans le cadre de l'action des aides à la jeunesse (9327) du programme collèges – formation initiale – jeunesse (932) les aides financières suivantes pour un montant total de 2 200 €:

Annexe : 22 bourses jeunesse :

Formation BAFA	1 300 €
Approfondissement BAFA	900 €

ARTICLE 2 : de prélever ces aides en dépenses de fonctionnement du budget départemental 2020, au chapitre 65, sur l'imputation suivante :

- B5005 65 6513 33 bourses, la somme de 2 200 € relative aux bénéficiaires des bourses jeunesse mentionnés dans l'annexe de la délibération.

Reçue en Préfecture le : 28 septembre 2020

D.21. TAXE D'AMENAGEMENT - ADMISSION EN NON VALEUR

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'émettre un avis favorable à l'admission en non-valeur des 840 € de part départementale de taxe d'aménagement, impayée par M. ILTER UGUR au titre de son permis de construire d'une maison d'habitation à Saint-Jouin-de-Blavou déposé en 2015

Reçue en Préfecture le : 28 septembre 2020

D.62. SITUATION FINANCIERE AU 31 AOUT 2020

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de donner acte à M. le Président du Conseil départemental de sa communication faisant apparaître la situation financière du budget départemental 2020 au 31 août 2020 par comparaison à la situation 2019 du 31 août 2019.

	Voté 2020	Réalisé au 31 août 2020	% réalisé 2020 / voté 2020	Réalisé au 31 août 2019	% réalisé 2019 / voté 2019
FONCTIONNEMENT					
Recettes réelles (y compris celles perçues et non titrées)	332 313 269,48	202 988 065,95	61%	203 018 150,41	63%
Dépenses réelles	297 503 269,48	172 649 884,53	58%	167 150 884,83	58%
Résultat de fonctionnement	34 810 000,00	30 338 181,42		35 867 265,58	
INVESTISSEMENT (voté 2020 hors gestion trésorerie pour 15,79 M€)					
Recettes réelles (y compris celles perçues et non titrées)	69 691 508,52	21 114 691,38	30%	25 448 173,56	39%
Dépenses réelles	104 501 508,52	29 551 631,98	28%	27 969 158,51	28%
Résultat d'investissement	-34 810 000,00	-8 436 940,60		-2 520 984,95	
RESULTAT GLOBAL	0,00	21 901 240,82		33 346 280,63	

Reçue en Préfecture le : 28 septembre 2020

D.22. FRAIS DE DEPLACEMENT : CONGRES DE L'ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE A LA ROCHELLE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de prendre en charge, sur le chapitre 65 imputation B3401 65 6532 021, les frais réels de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil départemental, et ceux de la délégation des représentants du Département, pour leur participation au congrès de l'Assemblée des Départements de France à La Rochelle, du 4 au 6 novembre 2020.

Reçue en Préfecture le : 28 septembre 2020

D.23. REFORME ET VENTE DE VEHICULES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : de réformer les véhicules suivants :

- un camion MERCEDES immatriculé AN-307-GN (358 213 km)
- un tracteur ERGOS + Epareuse immatriculé AN-740-KS (11 500 heures)
- un camion DAF (ancien bibliobus) immatriculé 7128-SK-61 (179 534 km)

ARTICLE 2 : de prendre acte de la vente de ces véhicules pour les montants suivants :

- 12 500 €: un camion MERCEDES immatriculé AN-307-GN
- 10 522 €: un tracteur ERGOS + Epareuse immatriculé AN-740-KS
- 7 039 €: un camion DAF (ancien bibliobus) immatriculé 7128-SK-61

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.24. ACHAT DE NUITÉES POUR LES MINEURS NON ACCOMPAGNES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser le lancement d'une consultation en procédure adaptée sous la forme d'accords-cadres à bons de commande, sans montant minimum ni maximum concernant l'achat de nuitées pour l'hébergement des mineurs non accompagnés confiés au Département de l'Orne par l'Etat.

Le dossier de consultation serait constitué de 2 lots, à savoir :

- Lot 1 : Secteur d'Alençon - Sées - estimé à 300 000 €TTC
- Lot 2 : Secteur de Flers – Domfront - La Ferté Macé - estimé à 200 000 €TTC

Les accords-cadres seront valides, pour la première année, du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 et seront reconductibles annuellement trois fois de façon expresse, pour se terminer le 31 décembre 2024, au plus tard.

ARTICLE 2 : de retenir les critères de jugement suivants :

1. Prix : 60%
2. Equipements proposés (chambre équipée de réfrigérateur, sanitaire, lavabo, douche, WC...) : 20%
3. Services mis à disposition (prestation de lavage du linge, possibilité de préparer et/ou réchauffer des repas, proximité des commerces, laverie, transports...) : 20%

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les documents liés à la consultation ainsi que les accords-cadres à bons de commande correspondants, et à procéder le cas échéant à l'acceptation des sous-traitants et à l'agrément des conditions de paiement.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.25. LOCATION, ENTRETIEN DES VETEMENTS DE TRAVAIL DES AGENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - AVENANT N° 1 AU MARCHE 18.122

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser la passation de l'avenant n° 1 au marché 18122 intitulé Location, ramassage, entretien des vêtements de travail de haute visibilité.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'avenant n° 1 ci-joint.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.26. AVENANT N° 1 AU MARCHÉ 18046 - LOT 4 : FOURNITURE DE MENUISERIE ET DE PETITS MATÉRIELS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser le transfert du marché n°18046 – Lot 4 : Fourniture de menuiserie et de petits matériels de la société PANOFRANCE Le Mans (siren 410 173 298) au profit de la société PANOFRANCE SAS (siren : 823 916 838) domiciliée Route de Saint Briec - 35740 PACE.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'avenant de transfert correspondant.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.27. MAINTENANCE, ACQUISITION DE MODULES ET PRESTATIONS ASSOCIÉES POUR LES LOGICIELS "ASALAE", "PASTELL" ET "I-PARAPHEUR"

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser le lancement de l'appel d'offres ouvert européen sous la forme d'accords-cadres à bons de commande.

Le dossier de consultation comprendrait 3 lots :

- Lot 1 : Maintenance, acquisition de modules et prestations associées pour le logiciel « Asalae », estimé à 8 400 €TTC,
- Lot 2 : Maintenance, acquisition de modules et prestations associées pour le logiciel « I-Parapheur », estimé à 4 000 €TTC
- Lot 3 : Maintenance, acquisition de modules et prestations associées pour le logiciel « Pastell », estimé à 5 400 €TTC,

Les accords-cadres à bons de commande seraient conclus, sans montant minimum, ni maximum, et valides un an à compter du 1^{er} janvier 2021, puis reconductibles de façon expresse trois fois, par période d'un an.

ARTICLE 2 : de retenir les critères de jugement suivants :

Critères de jugement des candidatures des accords-cadres :

- Références et moyens de la société

Critères de jugement des offres :

- Prix du devis quantitatif estimatif : 45 %,
- Valeur technique des prestations 40%, au regard :
 - de la qualité de la mise en œuvre des différents besoins, respect des exigences techniques du Département et conformité aux normes et standards des technologies utilisées par les logiciels « Libriciel Scop » (25%),
 - de la pertinence de la méthodologie et de la démarche de travail proposée (10%)
 - de la qualité des livrables proposés et détaillés dans le mémoire (5%)

- Moyens humains dédiés aux prestations appréciés au regard des compétences et expériences dans la mise en œuvre des différents besoins autour des logiciels « Libriciel Scop » : 15%

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les documents liés à la consultation ainsi que les accords-cadres correspondants.

ARTICLE 4 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à procéder à l'acceptation des sous-traitants, le cas échéant, et à l'agrément des conditions de paiement.

ARTICLE 5 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à lancer une nouvelle procédure en cas de procédure infructueuse, à attribuer et à signer les accords-cadres correspondants.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.28. CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE D'ATHIS-VAL-DE-ROUVRE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Athis-Val-de-Rouvre pour les travaux d'aménagement sécuritaire dans le bourg de la commune déléguée de Ronfeugeraï sur les RD 229 et 805a et le versement d'un fonds de concours de 29 200 €HT.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Reçue en Préfecture le : 28 septembre 2020

D.29. ACQUISITIONS : RD 924 COMMUNE D'ECOUCHE-LES-VALLEES, RD 16 COMMUNE DE MONT-ORMEL - INDEMNISATION MONT-ORMEL - DESAFFECTATION DP : RD 603 COMMUNE DE TOUROUVRE-AU-PERCHE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver :

1°) l'acquisition par le Département de 3 parcelles d'une superficie totale de 87a 15ca, cadastrées A 96 et 97 et E 167 sur la commune d'Ecouché-les-Vallées, propriété des Consorts DERVIN, au prix de 3 450 € et de prélever la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 21 imputation B4200 21 2111 621 du budget départemental,

2°) l'acquisition par le Département d'une parcelle d'une superficie de 49a 95ca, cadastrée A 155 sur la commune de Mont-Ormel, propriété de M. et Mme Jean-Claude BLANCHET, au prix de 8 500 € et de prélever la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 21 imputation B4200 21 2111 621 du budget départemental,

3°) les indemnités de M. Dominique LEBRETON et du GAEC GODEAU, suite à la mise à disposition de leurs terrains à l'occasion du 76^{ème} anniversaire de la bataille de Mont-Ormel, moyennant une indemnité globale de 1 800 € et de prélever la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 011 imputation B4200 011 6288 621 du budget départemental,

4°) la désaffectation du délaissé d'une superficie de 152 m² le long de la RD 603 à Tourouvre-au-Perche, commune déléguée de Bresollettes et son déclassement du domaine public routier au profit de la SCI La Pomarie.

ARTICLE 2 : d'autoriser l'un des Vice-présidents du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les actes qui seront établis en la forme administrative.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions d'indemnisation à intervenir.

Reçue en Préfecture le : 28 septembre 2020

D.30. RESERVE FONCIERE SAFER : ROUTE DEPARTEMENTALE N° 924, COMMUNE DE LOUGE-SUR-MAIRE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver la mise en réserve foncière par la SAFER de Basse-Normandie, d'une parcelle cadastrée section ZC n° 51 pour une contenance d'1ha 25a 20ca sur la commune de Lougé-sur-Maire et d'inscrire la dépense envisageable d'un montant de 8 857 € sur les crédits inscrits au chapitre 21 imputation B4200 21 2111 621 du budget départemental.

ARTICLE 2 : d'autoriser l'un des Vice-présidents du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le bon pour accord correspondant.

Reçue en Préfecture le : 28 septembre 2020

D.31. OPERATIONS DE SECURITE FINANCEES PAR LE FAL (RECETTES PROCUREES PAR LE PRODUIT DU TARIF DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder les subventions détaillées dans les tableaux ci-après :

I – Dossiers déposés en 2019

1 – Sécurisation des arrêts autocar et établissements scolaires

Collectivité demandeuse	Libellé des travaux	Date de délibération du conseil délibérant	Montant des travaux éligibles HT	Taux de subvention	Montant subvention
Landigou	Sécurisation et mise aux normes autocar accessibilité à l'école primaire	8/04/19	28 814 €	30 %	8 644 €
Neuilly-le - Bisson	Création d'un chemin piéton entre le nouveau lotissement et l'arrêt autocar dans le bourg (RD 506)	1/04/19	40 000 €	30 %	12 000 €
La Ferté-Macé	Aménagements d'un arrêt autocar et traversée du bourg d'Antoigny (RD 270)	11/04/19	40 000 €	30 %	12 000 €

Montabard	Création d'un chemin piéton menant à l'autocar « Clinchamp » (RD 716)	2/05/19	40 000 €	30 %	12 000 €
Echalou	Sécurisation d'un cheminement piétonnier de « La Sauquerie » vers l'arrêt autocar dans le bourg	1/02/19	40 000 €	30 %	12 000 €
		Sous-total	188 814 €		56 644 €

2 – Aménagements physiques visant à faire ralentir les véhicules

Collectivité demandeuse	Libellé des travaux	Date de délibération du conseil délibérant	Montant des travaux éligibles HT	Taux de subvention	Montant subvention
Parfondeval	Sécurisation de la traversée du bourg (RD 931)	4/03/19	40 000 €	30 %	12 000 €
CDC Pays Fertois et Bocage Carrougien	Aménagement de sécurité de la RD 908 dans le bourg de Carrouges	1/04/19	40 000 €	30 %	12 000 €
Condé-sur-Sarthe	Sécurisation de la rue de la Vallée	23/04/19	40 000 €	30 %	12 000 €
Cahan	Aménagement de sécurité dans la traversée du hameau « Les Planches » (RD 911)	12/03/19	40 000 €	30 %	12 000 €
Vimoutiers	Sécurisation de la rue Fordingbridge (RD 16)	28/02/19	40 000 €	30 %	12 000 €
Athis-Val-de-Rouvre	Aménagement d'une allée piétonne en bordure de la RD 224 dans le bourg de Ségrie-Fontaine	29/01/19	40 000 €	30 %	12 000 €
St Hilaire-de-Briouze	Sécurisation de la traversée du bourg sur la RD 51	26/03/19	13 556 €	30 %	4 067 €
St Pierre-la-Bruyère	Aménagement de sécurité dans le bourg (RD 624)	23/04/19	40 000 €	30 %	12 000 €
La Selle-La Forge	Sécurisation de 2 carrefours	24/05/19	9 200 €	30 %	2 760 €
Les Monts d'Andaine	Sécurisation de la traversée du bourg de La Sauvagère (RD 53)	17/06/19	40 000 €	30 %	12 000 €
Perche-en-Nocé	Aménagement de trottoirs rue de la Scierie (RD 9) dans le bourg de Colonard-Corubert	13/03/19	35 133 €	30 %	10 540 €
Athis-Val-de-Rouvre	Aménagement de sécurité rue Maurice Duron à Athis près du collège (RD 20)	20/03/18	40 000 €	30 %	12 000 €
Athis-Val-de-Rouvre	Sécurisation de la traversée du bourg de Taillebois (RD 15, 43 et 805)	29/01/19	40 000 €	30 %	12 000 €
Bellou-en-Houlme	Sécurisation de l'entrée d'agglomération et du carrefour avec la VC « La Croix du merle » (RD 118)	5/02/19	40 000 €	30 %	12 000 €

La Lande-Patry	Aménagement de l'entrée d'agglomération et du plateau surélevé route du Mesnil (RD 229)	24/06/19	12 525 €	30 %	3 757 €
Le Ménil-Brout	Sécurisation de la traversée du bourg (RD 912)	13/03/19	40 000 €	30 %	12 000 €
CDC du Haut-Perche	Aménagement de la rue Abbé Brionne à Longny-au-Perche	27/02/19	40 000 €	30 %	12 000 €
La Chapelle-Biche	Installation de 12 coussins berlinois sur les RD 368 et 810	9/10/19	10 423 €	30 %	3 127 €
		Sous Total	600 837 €		180 251 €

3 – Aménagements de carrefours

Collectivité demandeuse	Libellé des travaux	Date de délibération du conseil délibérant	Montant des travaux éligibles HT	Taux de subvention	Montant subvention
CDC du Haut-Perche	Aménagement d'un giratoire à l'intersection des RD 918, 278 et 603 à Randonnai	27/02/19	40 000	30 %	12 000 €
Cuissai	Aménagement de l'intersection des RD 2 et 532	26/03/18	40 000 €	30 %	12 000 €
		Sous Total	80 000 €		24 000 €

II – Dossiers déposés en 2020

Aménagements physiques visant à faire ralentir les véhicules

Collectivité demandeuse	Libellé des travaux	Date de délibération du conseil délibérant	Montant des travaux éligibles HT	Taux de subvention	Montant subvention
St Germain-du-Corbéis	Aménagement de la 2 ^{ème} tranche rue Gal Leclerc et Place Dossal (RD 315)	21/01/20	40 000 €	24,4 %	9 760 €
Ménil-Hubert-sur-Orne	Sécurisation de la traversée de « Rouvrou »	23/01/20	37 230 €	24,4 %	9 084 €
CDC Pays Fertois et Bocage Carrougien	Aménagement de la RD 20 dans le bourg de Méhoudin	9/03/20	40 000 €	24,4 %	9 760 €
Nécý	Aménagement de la traversée du bourg (RD 29 et 777)	27/01/20	40 000 €	24,4 %	9 760 €
Ste Honorine-la-Chardonne	Aménagement de la route Cingal (RD 803) en agglomération	23/01/20	40 000 €	24,4 %	9 760 €
Ferrière-la-Verrerie	Sécurisation piétonne dans le bourg (RD 31 et 271)	7/01/20	40 000 €	24,4 %	9 760 €
Giel-Courteilles	Aménagement du bourg (RD 781)	11/3/20	40 000 €	24,4 %	9 760 €

CDC Vallées d'Auge et du Merlerault	Sécurisation du bourg d'Echauffour (RD 932)	29/01/20	40 000 €	24,4 %	9 760 €
Lonrai	Aménagement de la RD 531 aux lieux-dits « Beaudourdel » et « La Cuissaye »	3/06/20	40 000 €	24,4 %	9 760 €
Sarceaux	Aménagement de la rue Wladimir Martel (RD 774)	13/01/20	40 000 €	24,4 %	9 760 €
Athis-Val-de-Rouvre	Aménagement du centre bourg de Ronfeugerai (RD 229)	21/01/20	40 000 €	24,4 %	9 760 €
CDC Pays Fertois et Bocage Carrougien	Aménagement du bourg de La Motte-Fouquet (RD 202/852)	9/03/20	40 000 €	24,4 %	9 760 €
		Sous-total	477 230 €		116 444 €

Total général	1 346 881 €		377 339 €
----------------------	--------------------	--	------------------

ARTICLE 2 : de demander aux collectivités territoriales bénéficiaires d'adresser au Département le décompte définitif des dépenses à la fin des travaux.

Reçue en Préfecture le : 30 septembre 2020

D.63. FOURNITURE D'EMULSION DE BITUME POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert pour la conclusion d'accords-cadres, à bons de commande, sans minimum ni maximum, afin d'assurer la fourniture d'émulsion de bitume pour l'entretien des routes départementales, pour les 11 lots ci-après :

Lots	Adresse
Lot 1 - Centre de Flers	rue Ferdinand Lucas - 61100 Flers
Lot 2 - Centre de Domfront	"La croix des landes" - 61700 Domfront
Lot 3 - Centre de La Ferté-Macé	rue Thiers - Place de la gare - 61600 La Ferté-Macé
Lot 4 - Centre d'Argentan	31, avenue de la 2ème DB - 61200 Argentan
Lot 5 - Centre d'Alençon	ZI - rue Lazare Carnot - 61000 Alençon
Lot 6 - Centre de Sées	9, rue des fausses portes - 61500 Sées
Lot 7 - Centre de Gacé	ZA - rue de la Touques - BP47 - 61230 Gacé
Lot 8 - Centre de l'Aigle	"La Frémondrière" - 61300 L'Aigle
Lot 9 - Centre de Mortagne	ZI de la Grippe - 61400 Mortagne
Lot 10 - Centre de Bellême	ZI - Route du Mans - 61130 Bellême
Lot 11 - Centre de Longny-les-Villages	ZI les Rehardières - 61290 Longny-les-Villages

Ces accords-cadres seront conclus à compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2021 (année ferme) et pourront être reconduits 3 fois, par année civile, sans que leur durée totale ne puisse excéder le 31 décembre 2024.

ARTICLE 2 : de fixer les critères d'attribution des offres selon la pondération suivante :

- la valeur financière pour 80%, analysée au vu du détail estimatif non contractuel destiné uniquement à l'analyse des offres,
- la valeur technique appréciée au vu du mémoire technique pour 20% décomposée ainsi :
 - protocole de chargement et de sécurité pour 5%,
 - plages horaires d'ouverture pour 5%,
 - spécificités techniques concernant les cuves de stockage de l'entreprise pour 10%.

ARTICLE 3 : d'autoriser le lancement d'une procédure sans publicité, ni mise en concurrence préalables, si les conditions de l'article R2122-2 du Code de la commande publique sont réunies (absence de candidature ou d'offre, candidatures irrecevables ou offres inappropriées) ou de procédures avec négociation, si les conditions de l'article R2124-3 du Code de la commande publique sont réunies (offres irrégulières ou inacceptables).

ARTICLE 4 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les accords-cadres à intervenir ainsi que tous les documents correspondants et à procéder à l'acceptation des sous-traitants, et, le cas échéant, à l'agrément des conditions de paiement.

ARTICLE 5 : d'imputer les dépenses au chapitre 011 imputation B4200 011 60633 60 - fournitures de voirie.

Reçue en Préfecture le : 28 septembre 2020

D.32. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DES CHAUSSEES DU DEPARTEMENT POUR LES ANNEES 2021-2022

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver le principe de lancement d'un appel d'offres ouvert suivant la procédure indiquée aux articles L.2124-1, R.2124-1, R.2124-2 et R.2162-4.3 du Code de la Commande publique, pour les travaux d'aménagements et de chaussées du Département pour les années 2021 et 2022.

L'appel d'offres sera décomposé en quatre lots pour lesquels les estimations annuelles sont les suivantes :

Lots	Estimation TTC
1 - AID du Bocage	1 300 000 €
2 - AID de la plaine d'Argentan et d'Alençon	1 100 000 €
3 - AID des pays d'Auge et d'Ouche	1 000 000 €
4 - AID du Perche	1 100 000 €
TOTAL	4 500 000 €

En application de l'article R. 2113 du Code de la commande publique, un même candidat ne pourra être titulaire de deux lots au maximum.

Les marchés à intervenir seront des accords-cadres à bons de commandes d'une durée allant de la date de notification des marchés au 31 décembre 2021, renouvelables une fois pour une période d'un an, sans montant minimum ou maximum, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2022 au plus tard.

L'imputation de la dépense se fera sur :

- le chapitre opération 12 imputation B4200 21 2151 621 et le chapitre 23 imputation B4200 23 23151 621 : réseaux de voirie pour la réalisation de travaux en investissement ;
- le chapitre 011 imputation B4200 011 615231 621 : voies et réseaux pour la réalisation de travaux en fonctionnement.

Les critères d'attribution seront :

- Le prix des prestations : 70 % ;
- La valeur technique appréciée au vu du mémoire technique : 30 %. Suivant les sous critères suivants :

Organisation générale	5 %	30 %
Moyens humains dédiés	4 %	
Moyens techniques dédiés	10 %	
Qualité des produits et fournitures	2 %	
Démarche qualité	2 %	
Hygiène et sécurité	2 %	
Réduction des nuisances et SOSED (Schéma d'Organisation et Suivi de l'Elimination des Déchets)	5 %	

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à lancer la procédure correspondante.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à engager la procédure avec négociation si seules des offres irrégulières ou inacceptables ont été présentées.

ARTICLE 4 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les marchés à intervenir ainsi que tous les documents correspondants.

ARTICLE 5 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à procéder à l'acceptation des sous-traitants, et, le cas échéant, à l'agrément des conditions de paiement.

Reçue en Préfecture le : 28 septembre 2020

D.33. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET ENDUITS SUPERFICIELS - AVENANTS A PASSER A DIFFERENTS ACCORDS-CADRES NOTAMMENT EN RAISON DE LA CRISE DU CORONAVIRUS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser la passation d'avenants aux accords-cadres à bons de commande, sans montant minimum et sans montant maximum annuel suivants afin d'intégrer des prix spécifiques COVID 19, pour tous les chantiers en cours d'exécution ou à venir, quelle que soit l'année d'émission des bons de commande ; ces avenants impacteront également les années reconductibles, le cas échéant, et tant que ces mesures seront nécessaires :

- Avenant n°1 à l'accord-cadre n° 19-019 - Travaux de grosses réparations des chaussées du département pour les années 2019-2020 - Lot 1 : AID du Bocage – Entreprise EIFFAGE ROUTE IDF Centre Ouest de Flers.

- Avenant n°1 à l'accord-cadre n° 20-058 – Réalisation des enduits superficiels sur les routes départementales pour les années 2020-2023 - Lot 1 : AID du Bocage - Entreprise EIFFAGE ROUTE IDF Centre Ouest de Flers.
- Avenant n°1 à l'accord-cadre n° 20-060 – Réalisation des enduits superficiels sur les routes départementales pour les années 2020-2023 – Lot 3 : AID des pays d'Auge et d'Ouche - Entreprise COLAS IDF Normandie de Notre-Dame-de-Bondeville.

ARTICLE 2 : d'autoriser la passation d'un avenant n°3 à l'accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum et sans montant maximum annuel, n°19-021 – Travaux de grosses réparations des chaussées sur les routes départementales pour les années 2019-2020 – Lot 3 : AID des pays d'Auge et d'Ouche – Entreprise COLAS IDF Normandie de Vimoutiers, afin d'intégrer des prix nouveaux entrant dans l'objet de l'accord-cadre.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer ces avenants, ainsi que tous les actes ou documents relatifs à ces dossiers.

Reçue en Préfecture le : 28 septembre 2020

D.34. TRANSFERT D'UN AUTOCAR A LA REGION NORMANDIE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : de transférer le véhicule immatriculé FR-937-DE à la Région Normandie.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'ensemble des documents afférents à ce transfert.

Reçue en Préfecture le : 30 septembre 2020

D.35. ESPACES NATURELS SENSIBLES - ACQUISITION D'UN TERRAIN SUR LE SITE DU MARAIS DU GRAND HAZE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée section F n° 51, commune de Briouze, d'une superficie de 2 ha 93 a 05 ca, propriété de M. Benoît Génissel, au prix de 10 256,75 € hors frais à la charge du Département.

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 21, imputation B4400 21 2111 738 du budget départemental et prélevée sur la TA-ENS.

ARTICLE 2 : d'autoriser l'un des vice-présidents du Conseil départemental à signer l'acte de vente.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à solliciter auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie une subvention au taux de 80 % pour financer l'acquisition de cette parcelle.

La recette sera affectée sur le chapitre 13 imputation B4400 13 1318 738.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.36. ENTENTE DE LUTTE INTERDEPARTEMENTALE CONTRE LES ZONOSSES (ELIZ) - SUBVENTION POUR L'ETUDE DE LA MALADIE DE LYME

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'Entente de lutte interdépartemental contre les zoonoses (ELIZ) sur 3 ans, pour financer une étude sur la caractérisation spatiale du risque de transmission de la maladie de Lyme et autres maladies à tiques, répartie de la façon suivante :

- 2020 : 3 000 €
- 2021 : 3 000 €
- 2022 : solde de 4 000 € à réception du rapport d'étude et d'un bilan spécifique ciblé sur le Département de l'Orne.

Les crédits seront prélevés sur le chapitre 65 imputation B4400 65 6574 74 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.37. AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI (CALPAE)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'avenant n°2 et ses annexes à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE), et tous documents y afférents.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.38. CONVENTION INTERVENANT SOCIAL EN COMMISSARIAT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'adopter la convention triennale de partenariat relative au recrutement et au financement d'un poste d'intervenant social en commissariat.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer cette convention.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.39. SUBVENTION RESTRUCTURATION FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS D'ARGENTAN

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention d'un montant de 60 000 euros à la commune d'Argentan pour la restructuration du foyer de jeunes travailleurs d'Argentan.

ARTICLE 2 : d'imputer ces dépenses au chapitre 204 imputation B8710 204 204142 72 subventions d'investissement aux autres groupements de collectivités, sous réserve du redéploiement des crédits de l'AP B8710I100 à la décision modificative de novembre 2020.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.40. FINANCEMENT AIRE D'ACCUEIL ARGENTAN INTERCOM

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention d'un montant de 165 000 euros à la Communauté de Communes Argentan Intercom pour le financement de l'aire d'accueil des gens du voyage.

ARTICLE 2 : d'imputer ces dépenses au chapitre 204 imputation B8710 204 204142 72 subventions d'investissement aux autres groupements de collectivités, sous réserve du redéploiement des crédits de l'AP B8710I100 à la décision modificative de novembre 2020.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.41. CREATION D'UNE STRUCTURE COLLECTIVE DE 7 PLACES A TEMPS COMPLET POUR ADOLESCENTS PRESENTANT DES DIFFICULTES MULTIPLES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à mettre en place et à diffuser l'appel à projet pour la création d'une structure collective pour un hébergement à temps complet de 7 places pour des adolescents présentant des difficultés multiples sur la base du cahier des charges joint.

ARTICLE 2 : de donner tout pouvoir à la commission d'appel à projet pour analyser et classer les offres reçues.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'attribution de l'appel à projet et les actes administratifs afférents.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.42. SUBVENTION A L'INVESTISSEMENT POUR L'EHPAD LES EPICEAS A TINCHEBRAY-BOCAGE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention d'investissement de 100 000 € à l'EHPAD « Les Epicéas » pour la construction d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA).

ARTICLE 2 : de prélever cette subvention d'investissement sur les crédits inscrits au chapitre 204 imputation B8400 204 204182 5382 gérée sous l'autorisation de programme B8400 I 62.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention relative au versement de la subvention à l'EHPAD « Les Epicéas » pour la construction d'un PASA.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.43. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ENVIE MAINE RECYCLERIE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver la convention d'attribution de subvention, jointe en annexe, avec Envie Maine-Le Collectif d'urgence, qui vise à améliorer l'accès aux aides techniques pour la prévention de la perte d'autonomie.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer cette convention et à engager les dépenses telles que décidées par la Conférence des financeurs de l'Orne et inscrites dans la convention, soit 50 000 € en 2020.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.44. CONVENTION ENTRE LE TERRITOIRE D'ENERGIE DE L'ORNE ET LE DEPARTEMENT DE L'ORNE - CHARTE DE COOPERATION ET DE PARTAGE DES DONNEES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental de l'Orne à signer cette convention et tout document relatif à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 30 septembre 2020

D.45. AIDES A L'AGRICULTURE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention de 20% à l'association départementale de Groupes vivre en agriculture (GVA) destinée à financer les collectes et le recyclage de pneus utilisés en couverture de silos à ensilage représentant une subvention maximale de 4 014 €

Nom du GVA organisateur	Date	Lieu de la collecte	Région	Nombre d'exploitations	Tonnage estimé majoré 10%	Montants estimés HT €	Subvention du département arrondie (20% prix HT)
Messei	22/06/2020	La Maison (AGRIAL) - Briouze		3	17	2 228	446
Domfront Passais	22/06/2020	EARL de la Terrerie - St Fraimbault	Bocage	1	17	2 228	446
Alençon-Sées	23/06/2020	AGRIAL - Carrouges	Plaine	3	17	2 228	446
Pays d'Ouche	24/06/2020	Hubert CLARYS - St Symphorien		3	17	2 228	446
		AGRIAL - Moulins la Marche		3	17	2 228	446
Bellême-Pervenchères	26/06/2020	AGRIAL - Bellême		7	17	2 228	446
Vimoutiers	29/06/2020	SCEA Durand - Neauphe sur dives		2	17	2 228	446
Pays d'Ouche	30/06/2020	GAEC des Fossés - Charencey		2	17	2 228	446
Vimoutiers	01/07/2020	AGRIAL - Le Sap		2	17	2 228	446
				26	153	20 052	4 014

La dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20422 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 14 du budget départemental.

ARTICLE 2 : d'accorder, dans le cadre de la politique départementale d'aides aux petits investissements agricoles, aux 49 exploitations agricoles dont le détail est joint en annexe, un montant total de subvention de 215 666 €

ARTICLE 3 : d'attribuer une subvention de 60 % à M. Franck TOURTEAU situé à Saint Germain-du-Corbéis pour financer l'achat de matériels liés à son activité maraîchère en agriculture biologique, pour un coût estimé à 9 300 €HT représentant une dotation maximale de 5 580 €

ARTICLE 4 : de retirer la subvention de 1 372 € allouée à M. Thierry LEROUX, exploitant agricole à Belfonds par la Commission permanente du 5 juillet 2019.

ARTICLE 5 : d'attribuer une subvention de 40 % à M. Thierry LEROUX, exploitant agricole à Belfonds, destinée à financer des caméras de surveillance et un broyeur d'acotement pour un coût estimé à 10 000 €HT représentant une dotation maximale de 4 000 €

ARTICLE 6 : de retirer la subvention de 2 540 € allouée à Mme Irène COLLET située à Montchevrel par la Commission permanente du 25 octobre 2019. Par courrier du 3 juillet 2020 elle déclare renoncer à l'aide départementale.

ARTICLE 7 : de donner un avis favorable à la modification des investissements de l'EARL des Trembles située à S^{te} Scolasse-sur-Sarthe qui n'entraîne pas de modification de la subvention de 3 984 € allouée par la Commission permanente du 27 avril 2018. L'exploitant renonce à acquérir du matériel de semi-direct au profit d'un broyeur d'acotement.

ARTICLE 8 : de retirer la subvention de 1 968 € allouée à l'EARL des Menus, située à St Hilaire sur Risle par la Commission permanente du 27 septembre 2019.

ARTICLE 9 : d'attribuer une subvention de 60 % à l'EARL des Menus, située à St Hilaire-sur-Risle, destinée à financer une herse étrille dont le coût est de 6 278 € représentant une dotation maximale de 3 767 €

La dépense correspondante, soit 229 013 € (215 666 € + 5 580 € + 4 000 € + 3 767 €), sera prélevée sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20421 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 14 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.64. LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de prendre acte de la communication sur les destructions de nids de frelons asiatiques et d'autoriser le GDS de l'Orne à verser les subventions du Département, en complément de celles des collectivités partenaires, pour la destruction des 238 nids, au profit des 233 bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe à la délibération.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.46. DESIGNATION DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de désigner pour la durée de leur mandat restant à courir :

- Madame Paule KLYMKO et Madame Sophie DOUVRY en qualité de titulaires,
- Messieurs Jean-Pierre FERET et Gérard COLIN en qualité de suppléants.

Reçue en Préfecture le : 28 septembre 2020

D.47. TRANSFERT FONCIER DU COLLEGE ANDRE COLLET DE MOULINS LA MARCHE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : de donner son accord sur le projet de délimitation foncière du collège public “André Collet” de Moulins-la-Marche (parcelles n° AB 267A – AB 267D – AB 287E – AB 287F – AB 267B – AB 267C – AB 287G) comme indiqué sur le document joint.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à faire procéder aux divisions de parcelles nécessaires.

ARTICLE 3 : d'autoriser le transfert des parcelles concernées entre la commune de Moulins-la-Marche et le Département de l'Orne à titre gratuit.

ARTICLE 4 : d'autoriser M. le Président du Conseil Départemental de l'Orne à signer tous les documents et actes de transfert concernant ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.48. ENSEIGNEMENT SANITAIRE ET SOCIAL - DEMANDE DE PROROGATION DE PRET D'HONNEUR

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder une nouvelle prorogation d'un an du délai de remboursement du prêt d'honneur de 915 € accordé le 27 mai 2016 à M. Raphaël EDARD, domicilié 10 lotissement Bellevue – Saint-Cornier-des-Landes – 61800 TINCHEBRAY BOCAGE. Le prêt d'honneur est remboursable sur une période de 3 ans à compter de la date d'accord de la prorogation. La première échéance est reportée au 1^{er} septembre 2020.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.49. TARIFS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2021 DANS LES COLLEGES PUBLICS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'appliquer les tarifs de restauration et d'hébergement de collèges 2021 comme indiqué ci-dessous :

TARIFS COMMUNS

ETABLISSEMENTS	TARIFS	2021
Tous les établissements sauf Jean Rostand d'Argentan (cuisine exploitée par la Région)	Commensaux Catégorie A B	4,18 €
	Commensaux Catégorie C	2,65 €
	Repas élèves occasionnels	3,65 €
	Repas exceptionnels	9,00 €
	Hôtes de passage	7,60 €

POUR LES ELEVES

ETABLISSEMENTS	TARIFS	2021
Tous les établissements sauf Jean Rostand d'Argentan (cuisine exploitée par la Région)	Forfait 4 jours (divisible par 134)	419,42 €* €*
	Forfait 5 jours (divisible par 171)	502,74 €* €*
R. Goscinny CEAUCE et PASSAIS-VILLAGES	Forfait 1 jour Lié au fonctionnement du multi- site (divisible par 37)	93,24 €* €*

**Lié au nombre de jours de l'année scolaire*

INTERNATS

Collèges	TARIFS	2021
J. Moulin GACE – N.J. Conté SEES	Internat (annuel)	1 321,83 €
	Petit déjeuner (jour)	0,90 €

REPAS FOURNIS

ETABLISSEMENTS	TARIFS	2021
Les collèges concernés par une convention de restauration avec les collectivités locales	Repas fournis	3,05 €
Collège St Exupéry d'Alençon	Repas fournis au Collège Louise Michel d'Alençon	2,15 €

ARTICLE 2 : pour le collège Jean Rostand d'Argentan (ancienne cité mixte dont la cuisine est gérée par la Région Normandie), les prix appliqués seront ceux adoptés par la Région.

ARTICLE 3 : de maintenir, pour l'année 2021, les taux du fonds commun des services d'hébergement à 1,80 % et la participation des familles à la rémunération des personnels affectés au service de restauration et de l'hébergement à 22,5%, sauf pour le Collège Louise Michel d'Alençon dont le FRP est maintenu à 11 %.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.50. PERSONNALITES QUALIFIEES SIEGEANT AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES PUBLICS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de désigner comme 2^{ème} personnalité qualifiée siégeant au Conseil d'administration du collège public Yves Montand de Val-au-Perche : M. Jacques KASER, ancien Maire du Theil-sur-Huisne et retraité de l'Education nationale, domicilié : 6 rue des Barres – Le Theil-sur-Huisne – 61260 – Val-au-Perche.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.51. FDAC 2020-2021 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET CONTRATS D'ARTISTES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat avec le partenaire, ci-après :

- ◆ Ville d'Argentan (Quai des Arts)

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer tous les contrats d'artistes, ci-après :

- ◆ Anne BOTHUON
- ◆ Jean-Claude TARDIVO
- ◆ Georges VAN RUYMBEKE
- ◆ Jacques HEMERY

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.52. EXPOSITION DANS LE CADRE DU 10EME ANNIVERSAIRE DE L'INSCRIPTION DU SAVOIR-FAIRE DE LA DENTELLE AU POINT D'ALENCON SUR LA LISTE REPRESENTATIVE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DE L'HUMANITE PAR L'UNESCO

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat avec la Communauté urbaine d'Alençon.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer tous les contrats d'artistes, ci-après :

- PEDRO
- Anne LAVAL

- Diana BRENNAN
- Florence BOST

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.53. DOSSIERS FONDS DE SECOURS CULTUREL DU DEPARTEMENT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'attribuer sur l'action création (9334) et de prélever sur les crédits inscrits sur le chapitre 65 imputation B5003 65 6574 31198, subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2020 les subventions suivantes :

Compagnies théâtrales et de danse

➤ Ces dames disent et Cie/Mycélium - Alençon	3 700 €
➤ Compagnie Pli – Putanges-le-Lac	3 000 €
➤ Théâtre La Boderie - Ste-Honorine-la-Chardonne	1 750 €

ARTICLE 2 : d'attribuer sur l'action animation (9333) et de prélever sur les crédits inscrits sur le chapitre 65 imputation B5003 65 6574 31198, subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2020 les subventions suivantes :

Associations culturelles

➤ Le Rave – Flers	3 000 €
➤ Atelier 7 – Flers	550 €

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.54. SAISON CULTURELLE JEUNE PUBLIC 2020-2021 CONVENTIONS DE PARTENARIAT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'approuver les conventions de partenariat pour la programmation et l'organisation de la saison Jeune Public 2020-2021 et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à les signer.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.55. FESTIVAL PRINTEMPS DE LA CHANSON 2021 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions de partenariat avec les partenaires concernés dans le cadre du Festival « Printemps de la chanson 2021 ».

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.56. FESTIVAL PRINTEMPS DE LA CHANSON 2021 - SCENE NATIONALE 61 - CONVENTION DE PARTENARIAT ET CONVENTION DE MANDAT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat et la convention de mandat avec la Scène nationale 61 dans le cadre du festival « Printemps de la Chanson » 2021.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.57. FESTIVAL PRINTEMPS DE LA CHANSON 2021 - FLERS-AGGLO - CONVENTION DE PARTENARIAT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat entre Flers Agglo et le Conseil départemental de l'Orne pour le festival « Printemps de la Chanson » 2021.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.58. REZZO 61 - SAISON TOUT PUBLIC 2020-2021 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions de partenariat avec les partenaires concernés pour la saison culturelle RezzO 61, TP 2020-2021.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.59. REZZO61 CARROUGES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat avec le Centre des monuments nationaux.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.60. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AGORA POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION LITTÉRAIRE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'attribuer sur l'action animation (9333) et de prélever sur les crédits inscrits au chapitre 65 imputation B5003 65 6574 311, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2020 la subvention suivante :

- Association « AGORA » - Mauves-sur-Huisne
Salon du livre « Ecrire et dessiner le monde » 1 882 €

ARTICLE 2 : qu'un acompte représentant 50 % du montant de la subvention sera versé dès que la délibération d'attribution aura été rendue exécutoire et le versement du solde interviendra après la réalisation de la manifestation et sur présentation d'un bilan moral et financier.

Reçue en Préfecture le : 29 septembre 2020

D.61. COURSE-MARCHE LES ELLES DE L'ORNE 2020

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'approuver le règlement modifié joint à la délibération.

Reçue en Préfecture le : 28 septembre 2020